RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

[redacted]

AUDIT
& CONSEILS

Commissariat aux apports
Et
Commissariat aux comptes

Sur la valeur de l'apport de titres P.B.D. HOLDING

à la société

2LL

[redacted]

CHARLES AUDIT & CONSEILS
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000€
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence
820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

[redacted]

AUDIT
& CONSEILS

Madame l'associée,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports que vous m'avez confiée le 23 juin 2025, j'ai établi le présent rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectuée.

Le détail des apports a été arrêté dans un projet de contrat d'apport qui permettra la création de parts nouvelles de ladite société.
Les mentions, déclarations, origine de propriété et toutes les déclarations requises en la matière, conformément à la loi, sont contenues dans l'acte ci-dessus désigné.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la Société.

1) Exposé de l'opération projetée

Personnes concernées :

Entre les soussignés, d'une part

Madame Delphine TEISSIER, née le [redacted] à [redacted] (13), de nationalité [redacted] gérante de société, demeurant à [redacted] de Monsieur Stéphane ROCHEREUX suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de AIX-EN-PROVENCE (13100) le 25 février 2014, et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité.

Ci-après dénommés « L'Apporteur »,

Et, d'autre part :

La Société 2LL, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 100 Euros, inscrite au RCS de [redacted] sous le numéro 880 927 835, dont le siège social est 12, impasse des Rosiers, Quartier Mère de Dieu Brulée 13090 Aix-en-Provence représentée par sa Présidente, Madame Delphine TEISSIER domiciliée en cette qualité audit siège.

Ci-après dénommée « La Société bénéficiaire »

2) Description des apports

Madame Delphine TEISSIER apporte un total de cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de dix mille quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-cinq centimes (10.086,85) euros de la Société PBD HOLDING, SARL au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de AIX EN PROVENCE sous le n°497 704 841, dont le siège social se situe 298 avenue du Club Hippique à AIX-EN-PROVENCE (13090), qu'elle détient en pleine propriété pour les avoir recueillies par suite de l'attribution qui lui en a été faite au titre d'une part, de sa souscription en numéraire lors de la constitution de la Société et d'autre part, à la suite d'un acte de donation du 5 juillet 2024 de Monsieur Bernard TEISSIER au profit de Madame Delphine TEISSIER.

Son siège social est : 298 avenue du Club Hippique à AIX-EN-PROVENCE (13090)

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AIX EN PROVENCE sous le numéro 497 704 841.

Elle a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation soit jusqu'au 24 avril 2106.

La société est une société holding et a pour activité la prise de participations dans toute société française ou étrangère, assistance administrative, technique et commerciale aux filiales.

Son capital actuel est fixé à 1.000 Euros et divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

Son exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Madame Delphine TEISSIER divorcée ROCHEREUX exerce actuellement les fonctions de gérante de la SARL PBD HOLDING.

La Société PBD HOLDING est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Elle ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement ou liquidation judiciaire et elle n'est pas à ce jour en état de cessation des paiements.

3) Valeur de ces apports

Les parts sociales ainsi apportées, ont été évaluées à la somme totale CINQ CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (504.342,50) Euros soit un apport évalué à la somme de DIX MILLE QUATRE CENT VINGT SIX EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES (10.086,85) euros pour chacune des 50 parts sociales apportées

Les derniers comptes clos au 31/12/2024 ont fondé cette valorisation.

4) Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 504.342,50 euros, il sera attribué à l'apporteur cinq cent quatre mille trois cent quarante-deux actions (504342) actions nouvelles de un (1) euros chacune, entièrement libérées numérotées de 101 à 504342 de la Société 2LL, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

La différence de 0,50 Euros entre la valeur de l'apport et le montant nominal des actions créées est abandonnée au bénéfice de la Société 2LL.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation, étant précisé qu'au titre de cet exercice, le dividende global susceptible de leur revenir, sera réduit prorata temporis, en raison du temps écoulé entre ladite date et la fin de l'exercice par rapport à une année entière.

5) Diligences

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relatifs à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération,
- Entretien avec **Delphine TEISSIER** pour comprendre les pratiques de la profession et la nature des biens apportées,
- Consultation des documents juridiques,
- Contrôle des comptes de la société PBD Holding de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Contrôle des comptes de la Société DMI Provence de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport d'évaluation et appréciation des méthodes retenues,
- Contrôle sur la réalité des actifs,
- Procédure analytique sur les informations comptables.

[redacted]

AUDIT
& CONSEILS

6) Conclusion

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Sur la base de l'évaluation qui précède, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus**.**

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

A [redacted] le 30 juin 2025.

Frédéric SAOUCHI
Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
a
[redacted]